

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 435

présenté par

M. Jégo, M. Sauvadet, M. Pancher, M. Vercamer et M. Reynier

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'équilibre général proposé par le présent projet de loi de finances rectificatives pour 2012 repose sur une hausse massive des impôts et une réduction insuffisante des dépenses publiques.

Il convient donc de supprimer cet article qui traduit l'incidence des dispositions proposées par le présent projet de loi sur l'équilibre budgétaire pour 2012.